

**TAUX D'USURE & TAUX D'INTERETS DEBITEURS SUR DECOUVERT EN COMPTE NON
AUTORISE ET DEPASSEMENT
4eme TRIMESTRE 2022**

TAUX D'USURE parus au Journal Officiel le 29 septembre 2022 :

Contrats de crédit consentis à des consommateurs n'entrant pas dans le champ d'application du 1° de l'article L.313-1 du code de la consommation ou ne constituant pas une opération de crédit d'un montant supérieur à 75 000 € destinée à financer, pour les immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, les dépenses relatives à leur réparation, leur amélioration ou leur entretien.		
	4eme Trimestre 2022	Rappel 3eme Trimestre 2022
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament et prêts viagers hypothécaires (1), prêts personnels et autres prêts d'un montant de :		
inférieur ou égal à 3 000 €	21.16%	21.11%
supérieur à 3 000 € et inférieur ou égal à 6 000 €	10.13%	9.87%
supérieur à 6 000 €	5.33%	4.93%

Contrats de crédits consentis à des consommateurs destinés à financer les opérations entrant dans le champ d'application du 1° de l'article L.313-1 du code de la consommation, relatif au crédit immobilier (2) ou d'un montant supérieur à 75 000 € destinés à financer, pour les immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, les dépenses relatives à leur réparation, leur amélioration ou leur entretien.		
	4eme Trimestre 2022	Rappel 3eme Trimestre 2022
Prêts à taux fixe :		
d'une durée inférieure à 10 ans	3.03%	2.60%
d'une durée comprise entre 10 et moins de 20 ans	3.03%	2.60%
d'une durée de 20 ans et plus	3.05%	2.57%
Prêts à taux variable :	2.92%	2.45%
Prêts relais :	3.40%	2.99%

(2) incluant les opérations de crédit destinées à regrouper des crédits antérieurs comprenant un ou des crédits mentionnés au 1° de l'article L.313-1 du code de la consommation dont la part relative dépasse 60 % du montant total de l'opération de regroupement de crédit

Prêts accordés aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale :		
	4eme Trimestre 2022	Rappel 3eme Trimestre 2022
Découverts en compte :	15.83%	14.96%

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale :		
	4eme Trimestre 2022	Rappel 3eme Trimestre 2022
Découverts en compte :	15.83%	15.39%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable:	3.17%	2.61%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe :		
durée initiale supérieure à 2 ans et inférieure à 10 ans	3.21%	2.75%
durée initiale comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	3.28%	2.83%
durée initiale de 20 ans et plus	3.45%	3.03%
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	3.11%	2.56%

Les autres crédits aux professionnels ne sont plus soumis à la réglementation sur l'usure depuis la loi en faveur des PME du 2 Août 2005. Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

TAUX DES INTERETS DEBITEURS SUR DECOUVERT EN COMPTE NON AUTORISE ET DEPASSEMENT au 4eme Trimestre 2022 :

	4eme Trimestre 2022	Rappel 3eme Trimestre 2022
PARTICULIERS (1)	19.20%	19.16%
PROFESSIONNELS (3)	14.97%	14.57%

(1)Taux variable proportionnel au taux débiteur jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant aux découverts en compte d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €. Ce taux sera minoré en fonction du montant de l'utilisation effective, en respect de la réglementation de l'usure
(3)Taux variable proportionnel au taux débiteur jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant au découvert en compte.